

Malakoff, le 15 AVR. 2011
N° 380/EPIDE/DG/SG/DF

**Décision portant nomination du régisseur d'avance du centre EPIDE
de Saint-Clément-les-Places**

Le Directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu l'article R. 3414-25 du Code de la défense ;
Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies des organismes publics ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 1992 relatif aux conditions dans lesquelles les directeurs d'établissements publics nationaux peuvent instituer des régies ;
Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;
Vu la décision n° 488/EPIDE/ DAF du 19 avril 2006 portant création d'une régie d'avances auprès du centre EPIDE de Saint-Clément-les-Places modifiée par les décisions n° 279/EPIDE/DAF du 12 mars 2008, n° 357 EPIDE/DAF du 13 mai 2009 et n° 712/EPIDE/DAF du 4 septembre 2009 ;
Vu l'agrément de l'agent comptable de l'établissement en date du 11 avril 2011,

Décide,

Art. 1^{er}. - M. Bruno Gourdol est nommé régisseur d'avances du centre EPIDE de Saint-Clément-les-Places, en remplacement de Mme Pascale Rousselin démissionnaire.

Art. 2. - L'agent comptable est chargé de l'exécution de la présente décision.

Thierry Berlizot



Le régisseur

(signature précédée de la mention « vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation

